



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques

Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 9 juin 2015

1. Approbation du PV du CHSCT du 31/03/2015

- FO, Solidaires, CFDT ont approuvé le PV. La CGT s'est abstenue.

2. Tableau récapitulatif des vérifications électriques avec les dates et éventuellement les travaux à faire (pour information)

- Les vérifications ont été effectuées sur tous les sites sauf à Sablé et au centre hospitalier.
- Le contrôle des douches des logements des gardiens et gardiens remplaçants sera fait sur les 3 sites en 2015.

3. Examen des registres SST (pour information)

- Pour les agents du site de Nicot, recherche d'un autre type de restauration. Un devis est en cours concernant la peinture des toilettes du rez-de-chaussée.
- Interrupteur au niveau -1 et -2 du CDFP du Mans : les boutons-poussoirs sont obsolètes. Recherche de boutons plus lumineux.
- DDFiP Division secteur public local : les stores seront réparés.
- Les pochettes secouristes sont en cours de distribution par l'intermédiaire du formateur. Elles permettent de compléter le matériel de la mallette de secours. Il existe une mallette par site.
- Produits d'entretien : demande faite pour obtenir les fiches avec les données de sécurité et obtenir la liste des produits utilisés par ONET dans le cadre du marché public.
- Trésorerie de Château du Loir : accessibilité handicapé en discussion avec la mairie dans le cadre de l'Ad'AP (mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées). Soit l'ERP était accessible au 31 décembre 2014 et il fallait le faire savoir au préfet ; soit il ne l'est pas et un Agenda d'accessibilité programmée doit être déposé avant le 27 septembre 2015.
L'Agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité). En ce qui concerne la confidentialité au guichet, l'administration propose de poser du rubalise.
- Un registre spécial de danger grave et imminent est obligatoire. L'administration doit s'informer de son existence au sein de la DDFiP.

4. Présentation des aménagements de postes (pour information)

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr
- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION
DE LA
SARTHE

5. Examen des accidents de travail (pour information)

Nous sommes, à nouveau, intervenus sur l'attitude de la DG face à un accident de service qui nous inquiète puisqu'elle présage de difficultés de remboursement de frais médicaux à l'avenir. Le CHS a demandé la transmission du TBVS (tableau de bord de veille sociale) et des prolongations d'arrêt maladie.

6. Examen des fiches de signalement (pour information)

Augmentation des courriers agressifs des usagers.

11. Présentation du rapport annuel 2014 du MDP et avis du CHS-CT sur les fiches de risques professionnels

Effectif départemental en 2014: 725 (en 2004, 900).

Les visites à surveillance médicale particulière (SMP) progressent toujours : doublement entre 2010 et 2014. Le nombre de visites suite à signalement a également plus que doublé entre 2013 et 2014. « les visites de pré-affectation ne sont pas encore mises en œuvre par la Direction, en dehors du cas de recrutement d'agent handicapé. Le MDP doit être informé dès que possible le plus précocement possible des projets d'aménagement des locaux ou de restructuration et non pas en tant que membre du CHSCT. »

« La souffrance au travail reste au premier plan des observations du MDP et la « qualité empêchée » de l'exercice un problème central dont les items des tableaux de veille ne mesurent que les effets. » Le travail du MDP reste plus difficile par suite de l'éclatement des structures et de son rôle dans divers CHSCT, mais également en raison de l'élargissement de l'inter-région (Pays de la Loire et Poitou-Charentes).

Suite à l'intervention du MDP, les membres du CHSCT présentent une délibération :

« Compte tenu des conclusions du rapport annuel 2014 du médecin de prévention, les membres du CHS-CT de la Sarthe demandent qu'aucun poste de médecin de prévention ne demeure vacant sur l'ensemble du territoire national. En conséquence nous exigeons un recrutement d'urgence de médecins de prévention. »

8. PAP du DUERP de la DIRCOFI Ouest (pour avis)

Une réflexion sur les RPS a été engagée lors de groupes de travail.

Diverses propositions de prévention :

- Achat d'un véhicule de service ;
- Mise en place d'un message d'alerte météo : souplesse d'organisation ;
- Location de véhicules ;
- Mise en place d'un comité de programmation ;
- Ramener les objectifs à 3 ou 4 indicateurs ;
- Formation risques routiers (CHSCT) et formation agression (admn).

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION DE LA SARTHE

Votes : **FO** : défavorable, CFDT : favorable, CGT et Solidaires : abstentions.
L'insuffisance de moyens et d'effectifs justifie notre vote.

9. Avancement de la demande d'expert agréé sur le projet de transfert de deux SPF (pour information)

Le jour du CHSCT, l'administration était en attente de réponse. Mais le 11 juin, l'inspection du travail a pris contact avec la Direction. Les deux inspecteurs du travail en charge du dossier ont informé qu'ils entendaient engager leur mission avant l'été.

10. Présentation par l'ISST du nouveau guide amiante (pour information)

Le 1^{er} guide avait été élaboré sur un constat visuel des seules parties accessibles. Il faut considérer que cette information à elle seule n'est pas suffisante en cas de réalisation de travaux. Un repérage complémentaire doit être effectué. La réglementation impose désormais aux opérateurs de repérage, non seulement d'évaluer l'état de conservation de ces matériaux, mais également d'apprécier leur risque de dégradation.

11. Présentation du rapport de l'ISST de Marolles-les-Braults (pour information)

Vérification électrique effectuée en juin 2015. Zone d'infiltration sous la baie de brassage : contact pris avec la mairie. Demande de mise en place d'un exercice d'évacuation incendie. DTA de 2006 à jour.

12. Présentation du compte-rendu de la visite d'une délégation du CHSCT à Mamers et à Marolles-les-Braults (pour information)

- **Marolles-les-Braults** : revoir l'aménagement des bureaux pour résoudre le problème du manque d'éclairage. Rangement à envisager. Demande de tapis de souris ergonomiques.

- **Mamers** : problème récurrent de chauffage. Ergonomie de l'accueil à revoir. Problèmes d'autocom. Sécurisation des portes d'entrée. Etude ergonomique du service SIE. Humidité constaté dans le logement du gardien-concierge liée aux remplacements récents des fenêtres, par conséquent utilisation de la garantie décennale. L'administration affirme qu'il n'y a **pas de restructuration concernant le SIE**. L'ISST demande l'installation de détecteurs de fumée dans les logements des gardiens-concierges. Déménagement du SPF fin août.

13. Questions diverses

Budget : financement d'une formation canine, achat de matériel (bottes, chaussures) pour les géomètres, achat de pic anti-pigeons pour le CDFP du Mans.

Nous avons évoqué l'éclairage du sous/sol de la trésorerie de **Connerré** : revoir le système d'éclairage avec changement du bouton-poussoir.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION



SARTHE

Nous sommes intervenus sur la situation de la trésorerie de **Bouloire** : Le directeur nous a informé qu'il avait rencontré les maires, présidents de communauté de communes et que le service RH contacterait les agents.

Le sujet de l'**accueil de la DDFIP** n'a toujours pas été évoqué par l'administration en CHSCT.

Rapprochement SIE : groupes de travail prévus.

Évocation du renouvellement de la formation aux langages des signes et de l'installation de pictogrammes le signalant.

Le MDP a informé les membres du CHS des résultats des tests acoustiques effectués le 19/05 dans le service courrier de la DDFIP où se trouvent une machine à affranchir et une machine à mettre sous-pli. Le niveau est de 70 dba (en-deçà de la réglementation : 80 dba). Constatation d'une absence de ventilation.

Vos représentants au CHSCT :

- Jean-Yves PERDRIAU Pôle CE Le Mans tel : 02.43.83.82.86
- Anne PUJOL Paierie Départementale tel : 02.43.77.18.71